

## SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'APC DE CONSTANTINE

Vers la régularisation  
des parkings "sauvages"

Lors de sa session extraordinaire tenue mercredi dernier, l'Assemblée populaire communale (APC) de Constantine a ratifié, entre autres, la proposition de la commission du patrimoine de la commune portant régularisation de l'activité de gardiennage dans les espaces publics squattés par des jeunes un peu partout à travers la ville. Ladite commission a proposé de louer ces aires de stationnement par le biais d'autorisations temporaires qui seront délivrées par le maire, et ce, conformément aux dispositions de la circulaire n°21/06 émanant du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales relative aux procédures d'encadrement du gardiennage des parkings automobiles payants.

Le but étant "d'encadrer le phénomène du squat des espaces publics — les routes, les ruelles et les surfaces accolant aux marchés et établissements publics —, régulariser l'exploitation de ces aires de stationnement comme parkings automobiles et multiplier ainsi les ressources de la commune".

Le P/APC de Constantine, M. Ali Mechaar, a recommandé à la commission du patrimoine de la commune d'élaborer un cahier des charges pour la concession de ces "parkings" en exigeant des gardiens de se constituer en coopératives de deux personnes au minimum, un style vestimentaire "respecté", des horaires de travail bien déterminés, un tarif étudié ainsi que le port de "badge". Des plaques de signalisation, portant toutes les informations nécessaires, devront également être installées pour indiquer qu'il s'agit bien d'aires de stationnement "agréées", et ce, à la charge de la commune.

La concession de ces espaces sera soumise aux règles de la formule du gré à gré qui favorisera les jeunes qui exploitent jusqu'ici ces "par-

kings sauvages" de manière illégale. Ces gardiens devront obéir à une enquête des services de sécurité pour vérifier la bonne conduite de chacun d'eux. Ils seront encartés par la suite dans un fichier incluant l'immatriculation de tous les gardiens. 162 sites dont 115 exploités pendant la nuit, gérés par 201 personnes et d'une capacité totale de l'ordre de 4 839 places, sont recensés par la commission du patrimoine de la commune à travers le groupement urbain de Constantine — 17 "parkings" dont 3 pour le stationnement de nuit, exploités par 27 personnes d'une capacité de 513 places, sont recensés pour le seul secteur urbain de Sidi-Rached, le centre-ville en l'occurrence. Cette instance tranchera très prochainement sur la faisabilité de chaque espace pour déterminer la liste des aires de stationnement à offrir pour la concession.

Les initiateurs de cette entreprise "d'organisation" de l'activité informelle du gardiennage ont argumenté leur thèse par le fait de l'insertion sociale de ces "jeunes gardiens" dans la mesure où ces derniers seront encartés dans des coopératives qui fonctionnent dans la légalité et payent des redevances aux APC. Mais certains citoyens à Constantine se plaignent de cette action qui, selon eux, n'est qu'une régularisation d'une forme de "racket" imposée par des hordes de délinquants dans des ruelles censées, naturellement, être sécurisées. "A quelques encablures seulement du commissariat central, celui qui ne paye pas les 20 DA du stationnement risque d'être agressé sur-le-champ", a confirmé un automobiliste.

Pis, les prix appliqués par ces "racketteurs" n'obéissent à aucune règle. Les tarifs varient entre 20 et 200 DA. "A la rue Larbi-Ben M'hidi, ils préfèrent

garder des camionnettes et autres véhicules semi-lourds contre 200 DA et empêchent les voitures légères de garer dans cette artère vitale de la ville. Ces fourgons cachent les devantures des magasins et entravent notre activité commerciale", se plaint le gérant d'un centre commercial de cette avenue. D'un autre côté, "des commerçants squattent des tronçons de rues faisant face à leurs vitrines et chargent des bandits pour interdire aux véhicules de stationner devant leurs échoppes. Et pourtant, aucune signalisation n'indique qu'il s'agit d'un stationnement interdit", a renchéri un autre automobiliste.

A Constantine, ce ne sont pas les exemples qui manquent. Le patron d'une clinique d'imagerie médicale sise en plein centre-ville squatte impunément une large bande de la voie publique sous l'œil complice des agents de l'ordre ou encore de ses "employés" chargés de cette mission et qui ne lésinent pas sur les moyens souvent abjects pour s'attaquer aux simples citoyens au prétexte de ménager une aire de stationnement pour les ambulances. La vérité est que l'espace en question est utilisé exclusivement par le personnel de cette clinique privant les riverains notamment d'une voie on ne peut plus publique. Les ambulances et malades infirmes éprouvent, eux, tout le mal du monde pour accéder à cet établissement.

La nouvelle réglementation peut-elle mettre en terme à l'anarchie commandée par ces soi-disant gardiens qui, en majorité, sont des repris de justice ?

L'APC a, par ailleurs, délibéré sur un nombre de marchés qui ont coûté à la trésorerie de la commune la bagatelle de 54 693 932,67 DA. Il s'agit de la régularisation de l'Entreprise

publique communale pluridisciplinaire pour ses prestations de nettoyage et de protection de l'environnement d'un montant de 31 695 300 DA, l'acquisition d'une pelle mécanique auprès de l'ENMTP d'un montant de 12 181 397,69 DA pour remplacer l'engin brûlé par les protestataires lors de l'évacuation du souk de Daksi et l'achat d'équipements scolaires pour les écoles primaires de la commune en perspective de la rentrée 2007-2008 d'un montant de 10 817 235 DA.

Le changement de l'intitulé du budget alloué à l'opération d'alimentation des quartiers de Sarkina et Sidi-M'cid en gaz de ville a été en outre reporté à une session ultérieure. Cette imputation permettra de payer la facture des travaux réalisés par la Sonalgaz à la cité Zaouche d'un montant de 14 685 340,55 DA, étant donné que le paiement des projets de Sarkina et Sidi-M'cid a été assumé par le ministère de la Solidarité nationale.

Il est à signaler que cette réunion extraordinaire de l'APC — dont le bureau était composé par les trois femmes de l'Assemblée, M<sup>me</sup> Bellil, Abed et Loucif aux côtés du P/APC pour leur rendre, postérieurement, hommage à l'occasion de la Journée mondiale de femme — vise, selon M. Mechaar, qui a exhorté ses collaborateurs à se réveiller de leur sommeil et passer à une vitesse supérieure pour relancer le développement à quelques mois de la fin de leur mandat, à préparer la visite du président de la République, prévue le 16 avril prochain.

Il révélera dans la foulée que la commune de Constantine a bénéficié d'un budget de l'ordre de 200 milliards de centimes dans le cadre de l'opération de l'amélioration urbaine pilotée par la DUC.

Lyas Hallas

## ANNABA/HANDICAPES

## Du nouveau pour les enfants sourds-muets

La prise en charge des enfants sourds à la naissance au niveau de la wilaya de Annaba existe bel et bien aujourd'hui grâce à un groupe de travail multidisciplinaire qui vient d'être installé dernièrement au service d'oto-rhinolaryngologie (ORL) de l'hôpital Dorbane relevant du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Annaba. Le professeur Abderrahmane Saïda, directeur général du CHU, a précisé, à ce propos, que ce groupe, composé de médecins ORL, d'obstétriciens, de techniciens supérieurs en audiométrie, orthophonie, de psychologues, est appelé à effectuer des opérations de dépistage à la naissance des enfants sourds. Ce traitement dû par implantation de cochlée va permettre aux enfants sourds de pouvoir entendre, parler, suivre leur scolarité normalement et éviter l'école spécialisée réservée aux sourds-muets.

Grâce à ce traitement médical moderne, les enfants sourds-muets peuvent se développer normalement et ne seront en aucun cas des adultes sourds-muets plus tard, estime-t-on.

Par ailleurs, le premier cours pratique de chirurgie de la surdité par greffe d'osselet et par

implants cochléaires va se dérouler vers la fin du mois de mars courant au bloc opératoire du service ORL du CHU et de la faculté de médecine de Annaba, à l'initiative de la Société algérienne d'ORL que préside le P. A. Saïda en collaboration avec les professeurs Goudi et Sherber des CHU respectivement de Rennes

et Grenoble (France). Des démonstrations opératoires retransmises en direct sur écran géant avec possibilité de dialogue direct avec les chirurgiens. Des conférences académiques sur différents types de surdité et leur prise en charge sont programmées à cette occasion.

Nabil Kebâïl

## TEBESSA

## La criminalité en hausse

Ces derniers jours, à Tébessa, les actes de délinquance ont atteint des proportions alarmantes qui ont nécessité une mobilisation sans relâche des services de sécurité qui n'ont pas lésiné sur les moyens pour combattre et venir à bout de ces phénomènes à retombées néfastes sur la sécurité des biens et des personnes. A ce sujet et comme activité durant

une semaine seulement des deux sûretés urbaines du chef-lieu de la wilaya, en l'occurrence la 1<sup>re</sup> et la 5<sup>e</sup>, ces services ont traité, interpellé et présenté devant le parquet plus de trente individus pour différents délits et infractions (association de malfaiteurs, vols, agressions et violences volontaires). Les quartiers les plus touchés par cette recrudescence sont ceux de la péri-

phérie, à l'exemple de la cité La Concorde, La Remonte, El Merdja, Djebel Aliouane et l'aérodrome.

A l'issue de leur présentation devant le parquet, 22 des malfaiteurs ont été placés en détention préventive et plus de 8 convoqués pour comparaître ultérieurement.

Saâdallah Djamel

ELECTIONS  
LEGISLATIVES

## A MILA

Des noms,  
des tractations  
et beaucoup  
d'incertitudes !

A quelques jours de la clôture du délai de dépôt des dossiers de candidature, prévue le 1<sup>er</sup> avril prochain, c'est le branle-bas de combat au sein des nombreux postulants à la députation, mais dans une indifférence quasi générale de la population, un indice révélateur de ce que sera le prochain scrutin législatif du point de vue taux de participation. Ambitions démesurées ou réelles chances de décrocher ce fameux sésame qui propulse à l'hémicycle du boulevard Zighout-Youcef, tout le monde y croit et tout un chacun veut tenter sa chance pour, espère-t-il, devenir un super citoyen et voir, par formule abracadabrante propre à notre système de gouvernance interposée, toutes les portes du "paradis" s'ouvrir devant soi-même. A la mi-mars, 24 dossiers de candidature ont été retirés auprès de la DRAG, dont officiellement 16 partis et 8 indépendants mais qui sont en réalité, mis à part le FLN, le RND, le PT et le MSP, toutes des listes indépendantes parrainées par des partis microscopiques, agréés, certes, mais qui n'ont d'existence que pour faire de la figuration lors des différentes échéances électorales. C'est que les dividendes en valent la chandelle au point où en sont nos rendez-vous électoraux ! Même au sein des états-majors des partis les plus en vus, c'est l'incertitude, les tiraillements, les tractations, bref, le wait and see en attendant la délivrance. C'est qu'un classement sur la liste FLN ou RND ouvre toute grande les chances du succès, la recette est bien sûr connue de tous. La bataille donc au sein de ces deux formations ne peut être que rude, ultra-sécète et âprement disputée.

En effet, 74 postulants ont déposé leur candidature pour, espèrent-ils, figurer sur la fameuse liste du FLN qui en contiendra 8 (conformément au nombre de sièges attribués à la wilaya de Mila), parmi ceux-là on trouve M. Brahim Bendjaber, président de la Chambre nationale de commerce et d'industrie (CNCI) et candidat malheureux aux sénatoriales de décembre 2006, mais également Mourad Boutadjine, l'actuel député et ex-journaliste à l'ENTV ; le dinosaure Mansour Abderrahmane, trois mandats de député, actuellement membre de l'APW et élu récemment parmi les 9 membres de la mouhafadha ; le tenace et non moins ancien Abdelstem Belatar, l'un des premiers redresseurs FLN à Mila ; le jeune Hamoudi Belatar, directeur régional à Algérie Poste (Alger) ; Abdelghani Hassani, Zentout Mohamed, élus à l'APW, et beaucoup d'autres candidats. La rumeur donne comme n°1 sur la liste FLN plusieurs personnalités, entre autres : Abdesslem Bouchair, ex-président du Conseil constitutionnel et actuellement sénateur du tiers présidentiel, Boudjemaâ Haicheur, l'actuel ministre et Mohamed-Salah Mantouri, ex-président du Conseil national économique et social (Cnes). Idem pour le RND qui connaît le même engouement. Autre grosse pointure annoncée à Mila, M. Hachemi Djaâboub, l'actuel ministre du Commerce pour mener la liste du MSP. Pour rappel, M. Djaâboub qui était tête de liste du même parti lors des législatives de 2002 n'a même pas pu décrocher un siège à l'APW à l'époque. Autre candidature de taille à Mila, en mesure de concurrencer les partis en lice, celle d'Ahmed Hour, une liste indépendante menée par cette personnalité bien connue mais bien controversée à Mila. L'ex-patron du CB Mila, ex-directeur de campagne de wilaya du candidat Abdelaziz Bouteflika lors des présidentielles de 2004 et actuel président de la fédération de wilaya de l'Union générale des entrepreneurs algériens (UGEA), est en mesure de s'imposer autant que les autres partis dits poids-lourds. D'autres listes vont probablement entrer en course à l'instar du FNA, du mouvement Ennahda, de l'ANR, du PNSD, du FND, du MEN, du MJD, du FNIC, du MNE, du PRP, entre autres.

Rendez-vous donc le 1<sup>er</sup> avril pour la date limite des dépôts de dossiers et le 17 mai, le jour J.

A. M'haimoud